



Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020700: carrieres, cimenteries et fours a chaux de l'arrondissement administratif de tournai

Situation au 12/07/2019 (Dernière adaptation 14/03/2019)

Indexation de 1% en 03/2019.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. SALAIRES HORAIRE: EXPLOITATION ET SERVICES

GENERAUX

Catégorie	
III (3 mois maximum)	15.9964
IV	16.2993
V	16.6936
VI	17.0601
VII	17.4351
VIII	17.8185

2. SALAIRES HORAIRE: ENTRETIEN

Catégorie	
V	16.8412
Classe A	17.0439
Classe B	17.3940
Classe C	17.7710
Classe D	18.1612
Classe E	18.5610
Classe F	18.9689
Classe G	19.3861